

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2010-82 du 10 mars 2010 portant délégation de signature
à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASM1030158S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique et notamment le livre III de la partie V ;
Vu la décision DG n° 99-40 du 12 juillet 1999 modifiée portant organisation générale de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2009-93 du 9 avril 2009 modifiée portant délégations de signature à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2009-211 du 2 octobre 2010 portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

La décision DG n° 2009-93 du 9 avril 2009 susvisée est modifiée comme suit :

Après l'article 11, est inséré un article 12 ainsi rédigé :

« Art. 12. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. STOLTZ (Marc), de M. MORENAS (Jacques), de M. CORNIL (Xavier) et de M. BERTOYE (Pierre-Henri), délégation est donnée à Mme LHERITIER-BARRAND (Michèle), chef du département de l'inspection des essais, de la pharmacovigilance et de la sécurité, à effet de signer au nom du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé toutes décisions dans la limite des attributions de ce département. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 10 mars 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT